

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 197

26 janvier 2013

SOMMAIRE

3P Participations S.A.	9450	Centre d'Expertise et de Diagnostic Automobiles Luxembourgeois S.A.	9429
A Chateau VII S.à r.l.	9455	CEREP Investment Orosdi S.à r.l.	9429
Agence d'Assurances Weiss Sàrl	9456	Chamar S.A.	9430
A.M.G. Promotions S.à r.l.	9455	Charm S.A.	9430
A. O. C.C. S.A.	9450	Commissaire aux Comptes S.A.	9430
Azelis Holding S.A.	9456	Compagnie Internationale de Restauration (C.I.R.) S.A.	9450
Barrique SPF S.A.	9439	Dynamic Investment GP S.à r.l.	9412
Barrique SPF S.A.	9440	Enlog Europe S.A.	9456
B-brook-B S.à r.l.	9439	Luxembourg Coating Resins S.à r.l.	9422
Becom International S.A.	9440	Lys Holding 8 S.à r.l.	9432
Becom International S.A.	9440	Nicoma S.à r.l.	9444
BE Holdings S.A.	9440	Nordstad Auto-Help & Rent S.A.	9444
Beloti	9410	Oahu Capital Markets S.à r.l.	9444
BIS&S Sàrl	9444	Oko Investments	9445
BK Consulting S.A.	9430	Openvise Immo S.A.	9445
BL-CAP s.à r.l.	9430	Opteurop Invest S.A.	9445
Boesen S.à r.l.	9431	Organisation pour le Développement Economique et la Promotion de l'Agriculture	9446
Bois-Matériaux Willy Putz Sàrl	9432	Pacific Rubiales International Holdings, S.à r.l.	9449
BP2A Invest S.à.r.l.	9431	PH.International S.A.	9450
Castalie S.à r.l.	9431	Sarucci	9421
CD-Gest-Immo S.à r.l.	9431	Satips S.A.	9451
CEIF Luxembourg S. à r.l.	9432	Sequoia S.C.A. SICAV-SIF	9441
CEIF Luxembourg S. à r.l.	9431	Tamweelview European Holdings S.A.	9446
CEIF Luxembourg S. à r.l.	9432	Tao Finance S.A.	9452
CEIF Properties S.à r.l.	9438	YB Diffusion S.A.	9451
CEIF Properties S.à r.l.	9439		
CEIF Properties S.à r.l.	9439		
CEIF Properties S.à r.l.	9438		
CEIF Properties S.à r.l.	9422		
Central Europe Investment S.A.	9422		

Beloti, Société Civile.

Siège social: L-8064 Bertrange, 21, Cité Millewée.
 R.C.S. Luxembourg E 4.957.

STATUTS

L'an deux mille douze, le treize décembre

Monsieur Jean-Louis Beaujean, administrateur, né à Luxembourg, le 28 octobre 1947, demeurant à L-8064 Bertrange, 21, Cité Millewée;

Monsieur Thierry Beaujean, diplômé en sciences économiques, né à Luxembourg, le 31 décembre 1979, demeurant à L-8216 Mamer, 14, rue de Bertrange.

ont décidé d'arrêter, par acte sous seing privé, les statuts d'une société civile familiale qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile familiale régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 3. La dénomination de la société est BELOTI

Art. 4. Le siège social est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente mille euros (30.000,- EUR), divisé en mille (1.000) parts de trente euros (30 EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué à:

Monsieur Jean-Louis Beaujean, administrateur, né à Luxembourg, le 28 octobre 1947, demeurant à L-8064 Bertrange, 21, Cité Millewée cinq cent cinquante parts sociales:	550
Monsieur Thierry Beaujean, diplômé en sciences économiques, né à Luxembourg, le 31 décembre 1979, demeurant à L-8216 Mamer, 14, rue de Bertrange quatre cent cinquante parts sociales:	450
Total: mille parts sociales	1000

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande d'un gérant ou des associés. Les intérêts courront à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital social pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un associé dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un associé dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque part sont déterminés comme suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droit de vote aux assemblées générales et extraordinaires;
- droit aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription en cas d'émission de nouvelles parts en cas d'augmentation du capital social.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un gérant tant pour les actes d'administration que pour les actes de dispositions.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 14. La société peut contracter des dettes et pourra les matérialiser sous formes d'obligations ou sous toutes autres formes de son choix. Les obligations pourront être émises au porteur ou sous formes nominatives au choix de leurs détenteurs.

Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 15. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées avec une majorité de 75% des voix.

Art. 16. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Assemblée générale extraordinaire

Et, à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé aux fonctions de gérants:

a) Monsieur Jean-Louis Beaujean, administrateur, né à Luxembourg, le 28 octobre 1947, demeurant à L-8064 Bertrange, 21, Cité Millewée.

b) Monsieur Thierry Beaujean, diplômé en sciences économiques, né à Luxembourg, le 31 décembre 1979, demeurant à L-8216 Mamer, 14, rue de Bertrange.

2.- Le siège social est établi à L-8064 Bertrange, 21, Cité Millewée.

Fait en trois exemplaires, le 13 décembre, à Luxembourg.

Monsieur Jean-Louis Beaujean /
Monsieur Thierry Beaujean.

Référence de publication: 2012163099/103.

(120215248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Dynamic Investment GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 173.425.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of November.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg (hereinafter the "Notary")

THERE APPEARED:

Vacon Properties S.A., a public limited liability company (sociedad anónima) incorporated and existing under the laws of Republic of Panama, registered with the Registro Publico de Panama under number 924793/1/520207, having its registered office at Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama-City, Republic of Panama (hereinafter the "Appearing Party"),

duly represented by Mr. Alain Thill, notary clerk, professionally residing in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal (hereinafter the "Proxyholder").

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the Appearing Party and the Notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such Appearing Party has requested the officiating Notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association (hereinafter the "Articles"):

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name DYNAMIC INVESTMENT GP S.À R.L. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present Articles.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is to acquire and hold a participation in a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of DYNAMIC INVESTMENT MANAGEMENT S.C.A. and to act as its general partner and shareholder with unlimited liability (associé commandité) and as its manager.

2.2 The further purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in view of its realisation by sale, public offering, exchange or otherwise.

2.3 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.4 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand (12,500) ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares of different classes, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by Law and by these Articles.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting within six (6) months of the end of each financial year. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Quorum and Vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as it holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these Articles or by Law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the Articles requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers, which shall be composed of at least one A manager and one B manager.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these Articles, a reference to the "board of managers" used in these Articles is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Election, Removal and Term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a vote of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of shareholders and of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, by electronic mail or by any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference initiated from Luxembourg or by any other telecommunication means allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including at least one A and one B manager, is present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at all times the vote of at least one A and one B manager; in case of tied votes, the chairman shall have a casting vote.

16.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers - Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman and the secretary, if any, or, in his absence, by the chairman pro tempore and the secretary, if any, or by any two (2) managers present. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman and the secretary, if any, or by any two (2) managers.

17.2 The decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any A and any B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 A statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and Allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the Law.

21.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these Articles.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders proportionally to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these Articles do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these Articles.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of a dissolution of the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by Vacon Properties S.A., for the price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-);

All the shares so subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned Notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand six hundred and seventy-five Euro.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating sole shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening formalities, has thereupon passed the following resolutions:

I. The address of the registered office of the Company is set at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers A of the Company for an unlimited term:

- Mrs. Natalja Fischer-Syromakha, born on 23 July 1974 in St. Petersburg (former Leningrad), Russia, having her professional address at 17, Alfred Escher Strasse, CH-8002 Zurich, Switzerland;

- Mrs. Nora Bonini, born on 02 August 1960 in Moscow, Russia, having her professional address at 17, Alfred Escher Strasse, CH-8002 Zurich, Switzerland.

3. The following persons are appointed as managers B of the Company for an unlimited term:

- Mr. Benoît Bauduin, born on 31 March 1976 in Messancy, Belgium, having his professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Magsud Ahmadkhanov, born on 5 June 1978 in Baku, Azerbaijan, having his professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Appearing Party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same Appearing Party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the Proxyholder of the Appearing Party, known to the notary by name, first name and residence, the said Proxyholder of the Appearing Party signed together with the Notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg (ci-après le «Notaire»).

A COMPARU:

Vacon Properties S.A., une société anonyme (sociedad anónima), constituée et existante selon les lois de la République de Panama, enregistrée auprès du Registro Publico de Panama sous le numéro 924793/1/520207, ayant son siège social à Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama-City, République du Panama (ci-après la «Personne Comparante»),

dûment représentée par Monsieur Alain Thill, clerc de notaire, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (ci-après le «Mandataire»).

Ladite procuration signée ne varietur par le Mandataire de la Personne Comparante et par le Notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Telle Personne Comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts (ci-après les «Statuts») comme suit:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale de «DYNAMIC INVESTMENT GP S.À R.L.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir une participation dans une société en commandite par actions sous le nom de DYNAMIC INVESTMENT MANAGEMENT S.C.A., ainsi que d'agir en tant que son associé commandité et tant que son gérant.

2.2 L'objet outre de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, et de toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière telle que le transfert par vente, échange ou autre de titres de toute nature, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille en vue de sa réalisation par voie de vente, offre publique, échange ou autre.

2.3 La Société peut également accorder des garanties, des sûretés, des prêts ou autrement apporter assistance à des sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement une participation ou un droit de toute nature, ou à celles qui, avec la Société, font partie du même groupe de sociétés.

2.4 La Société peut, à excepté la voie d'offre publique, recueillir des fonds notamment par le biais d'emprunt sous quelque forme que ce soit ou par l'émission de tout type de notes, de valeurs mobilières ou de titres de créance, des obligations et des reconnaissance de dettes et, de manière générale, émettre des valeurs mobilières de tout type.

2.5 La Société peut réaliser toutes activités commerciales, industrielles, financières, immobilières ou celles de propriété intellectuelle qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et avec ou sans motif par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour une modification des présents Statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Dans la même municipalité, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil de gérance. Il peut être transféré à toute autre municipalité dans le Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires, adoptée de la manière requise pour une modification des présents Statuts.

4.3 Succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

4.4 Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, militaire ou social ou de catastrophes naturelles ont eu lieu ou sont imminents, qu'elles viendraient compromettre l'activité normale de la Société au siège social, il pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital - Parts

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.3 La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social est divisé en actions de classes différentes, chacune d'entre elles ayant la même valeur nominale.

6.2 Les actions de la Société sont sous forme nominative.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires, avec un maximum de quarante (40) actionnaires.

6.4 La mort, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant de quelconque des actionnaires n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social, devant y être disponible pour inspection par tout associé. Ce registre doit contenir toutes les informations requises par la Loi. Les certificats d'une telle inscription peuvent être délivrés à la demande et aux frais de l'associé concerné.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Dans le cas où une part social est détenue par plusieurs personnes, elles devront désigner un seul mandataire qui les présentera auprès de la Société. La Société a le droit de suspendre tout exercice des droits rattachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'un tel mandataire n'a été nommé.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales peuvent être transférées aux nouveaux associés uniquement sous réserve de l'accord d'un tel transfert donné par les associés à la majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Tout transfert des parts sociales sera effectif à l'égard de la Société et des tiers moyennant la notification du transfert ou suivant l'acceptation du transfert par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé peuvent être transférées aux nouveaux associés uniquement sous réserve de l'approbation d'un tel transfert octroyé par les associés à une majorité des trois quarts du capital social. Cette approbation n'est, toutefois, pas requise dans le cas où les parts sociales sont transmises aux parents, aux descendants ou au conjoint survivant, ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des Associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément octroyés par la Loi et les présents Statuts.

8.2 Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues.

8.3 Dans le cas d'un associé unique, un tel associé exercera les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi. Dans un tel cas, toute référence y faite à "Assemblée générale des associés" doit être interprétée, suivant le contexte et s'il y a lieu, comme celle référant à l'associé unique, ainsi que les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés devant être exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans le cas où la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, au moins une assemblée générale des actionnaires doit être tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que pourrait être indiqué dans l'avis de convocation dans les six (6) mois suivant la fin de chaque exercice comptable. Autres assemblées des associés peuvent être tenues au lieu et l'heure qui pouvant être indiqués dans les avis de convocation respectifs. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et ont renoncé aux exigences de convocation, la réunion peut être tenue sans l'avis de convocation préalable.

Art. 10. Quorum et Vote.

10.1 Chaque associé a droit à autant de voix que le nombre de parts sociales qu'il détient.

10.2 Excepter les cas d'une majorité plus élevée requise par les présents Statuts ou par la Loi, les décisions collectives des associés de la Société sont valablement prises uniquement si elles sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne pourront changer la nationalité de la Société que par une décision prise à l'unanimité.

Art. 12. Modifications des statuts de la Société. Toute modification des Statuts requiert l'approbation (i) d'une majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance, qui sera composé d'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

13.2 Si la Société est administrée par un gérant unique, dans la mesure applicable et où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents Statuts, une référence au terme "conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être interprétée comme une référence au terme "gérant unique".

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et de prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Élection, Révocation et la durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est(sont) élu(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont élus et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par un vote des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation des réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues au siège social de la Société, sauf indication contraire dans l'avis de convocation.

15.2 Convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons d'une telle urgence doivent être mentionnées dans l'avis. Un tel avis peut être omis dans le cas d'un assentiment de chaque gérant par écrit, par télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, une copie d'un tel document signé en étant une preuve suffisante. Aucun préavis ne sera requis pour une réunion du conseil qui se tiendra à un moment et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance qui a été communiquée à tous les gérants.

15.3 Aucun préavis ne sera requise dans le cas où tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil et renoncent à toute exigence de convocation ou dans le cas de résolutions écrites approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Tenue des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un président. Il peut également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président, s'il y en a un, présidera toutes les réunions des associés et du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant un autre gérant comme son mandataire, soit par écrit, ou par télécopieur, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire, une copie d'une telle nomination en étant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs gérants mais il ne peut pas représenter tous les gestionnaires.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également être tenues par conférence téléphonique ou vidéo conférence à partir du Luxembourg ou par tous autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes participant à une telle réunion entendre les uns les autres sur une base continue et permettant une participation effective à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion et la réunion est réputée être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants, y compris au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à une telle réunion, y compris en tout temps le vote d'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B; en cas d'égalité des voix, le président aura une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant l'adoption des résolutions. La date des telles résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux de la réunion du conseil de gérance - Procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance doivent être signés par le président et le secrétaire, s'il y en a un, ou, en son absence, par le président pro tempore et le secrétaire, s'il y en a un, ou par deux (2) gérants présents. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux susceptibles d'être produits en justice ou ailleurs sont signés par le président et le secrétaire, s'il y en a un, ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique doivent être enregistrées dans les procès-verbaux qui doivent être signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux susceptibles d'être produits en justice ou ailleurs, sont signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature peut être délégué par le conseil de gérance dans les limites d'une telle délégation.

E. Contrôle et Surveillance des comptes

Art. 19. Commissaire(s).

19.1 Dans le cas où et aussi longtemps que la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des associés désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera la duré de leur mandat.

19.2 Le commissaire aux comptes peut être révoqué à tout moment, sans préavis et avec ou sans motif par l'assemblée générale des associés.

19.3 Les commissaires aux comptes ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanent de toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société nomme un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) conformément à l'article 69 de la loi du 19 Décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telles que modifiée, l'institution des commissaires aux comptes(s) est remplacée.

19.5 Un réviseur(s) d'entreprises agréé ne peut être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour un motif valable ou avec l'accord du premier.

F. Année sociale - Comptes annuels - Attribution des Bénéfices - Dividendes intérimaires

Art. 20. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de même année.

Art. 21. Comptes annuels et Attribution des bénéfices.

21.1 A la fin de chaque exercice comptable, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire des actifs et des passifs de la Société, le bilan et les comptes de profits et pertes conformément à la Loi.

22.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette allocation cessera d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que le montant total de la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes affectées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être allouées à la réserve légale, si l'associé accepte une telle affectation.

22.4 Dans le cas d'une réduction de capital social, la réserve légale de la Société est proportionnellement à ce qu'elle ne dépasse pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur la recommandation du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés déterminera la manière dont les bénéfices nets annuels restant de la Société devront être utilisés conformément à la Loi et les présents Statuts.

22.6 Les distributions sont faites aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

22.1 Le conseil de gérance peut décider le versement des dividendes intérimaires sur la base des comptes provisoires établis par le conseil de gérance démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Le montant à distribuer ne peut excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve que la Loi ou les présents Statuts ne permettent pas de distribuer.

22.2 Toute prime d'émission ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés sous réserve des dispositions de la Loi et les présents Statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de la dissolution de la Société, la liquidation est effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés, décidant de telle dissolution et déterminant les pouvoirs ainsi que la rémunération desdits liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus en matière de la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, est distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Clause finale - Loi applicable

Art. 24. Loi Applicable. Tout ce qui ne fait l'objet des présents Statuts est régi par la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice comptable commence le jour de constitution de la Société et se termine le trente et un décembre de même année.

Souscription et Paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par Vacon Properties S.A., pour le prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant disponible pour la Société, comme cela a été justifié au Notaire instrumentant.

La contribution totale d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est affectée entièrement au capital social.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit encourus par la Société ou qui seront supportés par la Société dans le cadre de sa constitution sont estimés à environ mille six cent soixantequinze euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique constituant, représentant la totalité du capital social de la Société et ayant renoncé à toutes formalités de convocation, a par la suite adopté les résolutions suivantes:

I. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que gérants de catégorie A de la Société pour une durée illimitée:

- Madame Natalja Fischer-Syromakha, née le 23 juillet 1974 à St. Petersburg (ancien Leningrad), Russie, ayant son adresse professionnelle au 17, Alfred Escher Strasse, CH-8002 Zurich, Suisse;

- Madame Nora Bonini, née le 02 août 1960 à Moscou, Russie, ayant son adresse professionnelle au 17, Alfred Escher Strasse, CH-8002 Zurich, Suisse.

3. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de catégorie B de la Société pour une durée illimitée:

- Monsieur Benoît Bauduin, né le 31 mars 1976 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

- Monsieur Magsud Ahmadkhanov, né le 5 juin 1978 à Baku, Azerbaïdjan, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg

Dont acte notarié, fait et passé à Junglinster, le jour indiqué au début de ce document.

Le Notaire soussigné qui comprend et parle en langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la Personne Comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en langue française; et qu'à la demande de cette même Personne Comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prima.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire de la Personne Comparante, connu du Notaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, ledit Mandataire de la Personne Comparante a signé avec le Notaire, le présent acte.

Signé: Alain Thill, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 décembre 2012. Relation GRE/2012/4544. Reçu soixantequinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRT.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163184/512.

(120215352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Sarucci, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8280 Kehlen, 8, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 32.202.

DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le dix décembre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

Monsieur Faramarz KHABIRPOUR, psychologue, né à Téhéran, Iran, le 7 novembre 1951, demeurant à L-8288 Kehlen, 1a, rue des Jardins,

Et

Madame Lina AFYATPOUR-KHABIRPOUR, architecte, née à Téhéran, Iran, le 3 janvier 1950, demeurant à L-8288 Kehlen, 1a, rue des Jardins.

Lesquels, es-qualityé qu'ils agissent, ont déclaré:

Qu'ensemble ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée SARUCCI avec siège à Kehlen, constituée sous la dénomination de "SINAM" suivant acte reçu par le notaire Robert SCHUMAN, alors de résidence à Rambrouch, en date du 10 novembre 1989, publié au Mémorial C, numéro 6 du 6 janvier 1990 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le notaire Alex WEBER, de résidence à Bascharage, en date du 27 novembre 2009, publiée au Mémorial C numéro 57 du 8 janvier 2010.

Que la société a cessé toute activité commerciale.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus des associés et sont approuvés par eux.

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué aux associés.

Que les comparants n'ont plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, les comparants ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La société SARUCCI est dissoute et liquidée avec effet immédiat.

2. Pour autant que de besoin, Monsieur Faramarz KHABIRPOUR, préqualifié, est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement avec les associés responsable des frais des présentes.

3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans au siège de la société à L-8280 Kehlen, 8, rue de Mamer.

4. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé au liquidateur, les associés susdits en supporteraien les frais ou en ferait le bénéfice.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. KHABIRPOUR, L. AFYATPOUR-KHABIRPOUR, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 11 décembre 2012. Relation: CAP/2012/4763. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163560/42.

(120215706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Central Europe Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 98.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012168672/10.

(120222821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

CEIF Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.588.300,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 110.522.

Extrait rectificatif de la publication L090144879 déposée le 17 septembre 2009

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg dans une version modifiée le 21 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168671/12.

(120223053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Luxembourg Coating Resins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 173.427.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the fourth of December.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CYTEC GLOBAL HOLDINGS INC., a company existing and incorporated under the laws of the state of Delaware, USA, having its registered address at CT Corporation System, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA,

here represented by Mrs. Rachel UHL, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1^{er}. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended, as well as by the articles of association, which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The objects of the Company are:

2.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

2.2 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

2.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

2.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

2.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

2.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

2.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 2.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

2.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 2 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

2.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The name of the Company is "Luxembourg Coating Resins S.à.r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. The registered office of the Company is in Strassen (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its associates deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), divided into one hundred and twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The associates' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the associates representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share entitles its owner to a proportional right in the Company's assets and profits.

Art. 9. In case of a single associate, the Company's shares held by the single associate are freely transferable.

In the case of plurality of associates, the shares held by each associate may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

The share transfer inter vivos to non associates is subject to the consent of at least seventy five percent of the Company's capital. In case of the death of an associate, the transfer of shares to non-associates is subject to the consent of at least seventy-five percent of the votes of the surviving associates. In any event the remaining associates have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal for transfer to a non-associate.

Art. 10. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single associate or of one of the associates.

Art. 11. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the Company.

Art. 12. The Company will be managed by one or several managers who need not to be associates and who are appointed by the general meeting of associates. They may be revoked at any time by the same general meeting of associates.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

The day to day management may be delegated to one manager of category A who will bind the Company under his sole signature acting within the limits defined by the board of managers, which include among others:

- representation of the Company towards public authorities in Luxembourg, including the preparation and conduct of the relations with these authorities;
- relation with local auditors, accountants, lawyers and all other external advisers;
- decisions which entail an engagement up to a value to be determined by the managers;
- signature on corporate bank account up a value to be determined by the managers.

If the managers are temporarily unable to act, the Company's affairs can be managed by the sole associate or, in case the Company has more than one associate, by the associates acting under their joint signatures.

Art. 13. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the Company, they are responsible of the correct performance of their duties.

Art. 14. The single associate assumes all powers conferred to the general meeting of the associates.

In case of plurality of associates, each associate may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each associate has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by associates owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the associates owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2012.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, who will prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the associates at the registered office of the Company.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, represent the net profit. An amount equal to five percent (5%) of the net profits of the Company has to be allocated to a statutory reserve, until this reserve equals ten percent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the associate(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole associate or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the associates.

Art. 19. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associates who will specify their powers and remunerations.

Art. 20. If, and as long as one associate holds all the shares, the Company shall exist as single associate company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with the present articles of incorporation, the associates refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first year begins today and shall end on December 31st, 2012.

Subscription - Payment

CYTEC GLOBAL HOLDINGS INC., prenamed, represented as stated hereabove, declares to have fully paid in the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on commercial companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Costs

The parties evaluate the cost of formation of this Company at approximately two thousand euros.

Resolutions of the Sole Associate

Immediately after the formation of the Company, the Sole Associate has passed the following resolutions:

1. The Company will be administered by the following persons:

Manager of category A

- Mr. Francis ZELER, director of companies, born on May 5, 1966 in Bastogne (Belgium), and having his professional address at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Manager of category B

- Mr. Adrianus Laurentius SCHIEBROEK, born on November 24, 1957 in Waddinxveen (The Netherlands), and residing at 17, Dr. A. Scheygrondlaan, 2811 GN Rijswijk (The Netherlands);

- Ms. Marie VAN IN, born on July 29, 1963 in Merksem (Belgium), and residing at 297, Chemin des Postes, 1410 Waterloo (Belgium).

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers' assignment ends on occasion of the general ordinary meeting which decides on the financial statements of the first business year. They may be reelected.

2. The Company's address is fixed at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

3. The managers are authorized to delegate the daily management of the Company to one manager of category A.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxemburg-City, on the day names at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatre décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CYTEC GLOBAL HOLDINGS INC., une société constituée et existant sous les lois de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à CT Corporation System, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique.

Ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois réglementant une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société, lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est:

2.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

2.2 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

2.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

2.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

2.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

2.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

2.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 2.7 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou

de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

2.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 2 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

2.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci; SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prendra la dénomination de «Luxembourg Coating Resins S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité des gérants, par une décision du conseil de gérance.

La Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité des gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices de la Société au prorata du nombre de parts en circulation.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles vis-à-vis de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, ceux-ci seront tenus de désigner un mandataire commun pour exercer leurs droits à l'égard de la Société. Toutes convocations, assignations ou autres notifications de la Société aux co-propriétaires seront considérées comme valablement et exclusivement faites, lorsqu'elles seront délivrées au mandataire commun désigné.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Ils sont révocables à tout moment par décision prise par cette même assemblée des associés.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du gérant unique, et en cas de pluralité des gérants, par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

La gestion journalière sera déléguée à un gérant de catégorie B qui pourra engager la Société sous sa seule signature en agissant dans les limites définies par le conseil de gérance, en ce qui concerne entre autres:

- la représentation de la Société vis-à-vis des administrations publiques au Luxembourg, comprenant la préparation et le suivi des relations avec ces administrations;

- les relations avec les réviseurs et commissaires, comptables et avocats locaux et tous autres conseillers externes;
- les décisions concernant un engagement jusqu'à une limite à déterminer par les gérants;
- la signature sur le compte bancaire jusqu'à une limite à déterminer par les gérants.

En cas d'empêchement temporaire des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, si la Société a plus d'un associé, par les associés sous leurs signatures conjointes.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative à quelque engagement valablement pris par lui ou par eux pour le compte de la Société, à l'exception d'actes frauduleux ou de mauvaise foi, tels que décrits dans la Loi.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés et peut exercer ces pouvoirs par résolutions écrites en lieu et place de réunion.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Art. 17. Les comptes annuels seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
2. Ces comptes intérimaires reflètent le bénéfice de période intérimaire, les bénéfices reportés et les réserves disponibles pour distribution;
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice commercial commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales ont été entièrement souscrites par CYTEC GLOBAL HOLDINGS INC, prénomme.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) se trouve, dès à présent, dans les caisses de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés à responsabilité limitée (loi du 18 septembre 1933) se trouvent accomplies.

9429

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ deux mille euros.

Résolutions de l'Associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique a pris les décisions suivantes:

1. La Société sera gérée par les personnes suivantes:

Gérant de catégorie A

- M. Francis Zéler, né le 5 mai 1966 à Bastogne (Belgique), et ayant son adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg;

Gérant de catégorie B

- M. Adrianus Laurentius Schiebroek, né le 24 novembre 1957 à Waddinxveen (Pays-Bas) et demeurant au 17, Dr. A. Scheygrondlaan, 2811 GN Reeuwijk, Pays-Bas;

- Mlle Marie VAN IN, née le 29 juillet 1963 à Merksem (Belgique), et demeurant au 297, Chemin des Postes, 1410 Waterloo (Belgique).

Les gérants peuvent nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et, compétences et les révoquer.

Le mandat des gérants cesse lors de l'assemblée générale ordinaire qui se prononce sur les comptes sociaux de la première année sociale. Ils peuvent être réélus.

2. L'adresse de la Société est fixée au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

3. Les gérants sont autorisés à déléguer la gestion journalière de la Société à un gérant de la catégorie A.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, elle a signé avec nous, Notaire, la présente minute.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58706. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163360/363.

(120215576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Centre d'Expertise et de Diagnostic Automobiles Luxembourgeois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 98.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 décembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012168673/10.

(120223321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

CEREP Investment Orosdi S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.197.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 7 décembre 2012 que CEREP III France S.à r.l., associé unique de la Société a transféré toutes les deux cent cinquante (250) parts sociales détenues dans la Société à CEREP Investment France S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, Avenue Charles de

Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.924.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168674/16.

(120222757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Chamar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9208 Diekirch, 24, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 157.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168675/10.

(120222913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Charm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9232 Diekirch, 49, Am Floss.
R.C.S. Luxembourg B 157.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168676/10.

(120222912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Commissaire aux Comptes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 131.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168688/10.

(120223070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

BK Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 76.781.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2012

Monsieur Roger Caurla, maître en droit, domicilié au 19, rue des Champs, L-3912 Luxembourg est nommé en tant qu'administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Certifié sincère et conforme
BK Consulting S.A.

Référence de publication: 2012168639/12.

(120223358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

BL-CAP s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, route de Martelange - Z.A. Riesenhoef.
R.C.S. Luxembourg B 142.811.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BL - CAP S.à R.L.

Signature

Référence de publication: 2012168640/11.

(120223288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Boesen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 14A, Simengseck.

R.C.S. Luxembourg B 145.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168642/10.

(120223259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

BP2A Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Alzingen, 535, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 160.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BP2A INVEST S.à r.l.

Référence de publication: 2012168647/11.

(120223144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Castalie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 87.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012168661/10.

(120223625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

CD-Gest-Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 17, rue de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 117.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168662/10.

(120223257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

CEIF Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.519.425,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 108.425.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168663/10.

(120223043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Bois-Matériaux Willy Putz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9122 Schieren, 4, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 95.807.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARENDE & PARTNERS S.à r.l.
12, rue de la Gare
L-7535 MERSCH
Signature

Référence de publication: 2012168644/13.

(120223597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

CEIF Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.519.425,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 108.425.

Extrait rectificatif de la publication L100117736 déposée le 2 août 2010

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg dans une version modifiée le 21 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168664/12.

(120223051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

CEIF Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.519.425,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 108.425.

Extrait rectificatif de la publication L090144873 déposée le 17 septembre 2009

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg dans une version modifiée le 21 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168665/12.

(120223054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Lys Holding 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 173.440.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth of November.

Before Us Maître Francis Kesseler, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lys Holding 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with a share capital of three million one hundred four thousand seven hundred forty-four Euro (EUR 3.104.744,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149168,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having his professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, by virtue of one (1) proxy given under private seal on November 30, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may also carry out real estate transaction, by acquiring and holding real estate properties in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Lys Holding 8 S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers divided into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category A Manager and one Category B Manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

A manager of any category may be represented by another member of the board of managers of any category, and a member of the board of managers may represent several managers of any category.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 13. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Lys Holding 1 S.à r.l., prenamed	12.500	EUR 12.500,00
Total	<u>12.500</u>	EUR 12.500,00

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred euro Euro (EUR 1,500,00).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- French Properties Management, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of France, having its registered office 23 rue François Ier, 75008 Paris, France and registered with the Trade and Companies Register of Paris under number 444 328 207;

- Mr. Victor Nazeem R. AGHA, Trader, born on January 1, 1950 in Doha, Qatar, with professional address at Al Sadd Travel Po Box 17127, Doha, Qatar;

Category B Managers:

- Mr. Alan DUNDON, Company Manager, born on April 18, 1966 in Dublin, Ireland, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Frederic SALVADORE, Director, born on September 3, 1973 in Charleroi, Belgium, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, he signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lys Holding 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trois millions cent quatre mille sept cent quarante-quatre Euro (EUR 3.104.744,00) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149168,

ici représenté(e)s par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 30 novembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société a pour objet également la réalisation de toute transaction immobilière, notamment via l'acquisition et la détention de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «Lys Holding 8 S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé de gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B". Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signé chacun par un ou plusieurs gérants.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par téléconférence par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et une décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
Lys Holding 1 S.à r.l., prénommé	12.500	EUR 12.500,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euro (EUR 1.500,00).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- French Properties Management, une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 23 rue François I^{er}, 75008 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 444 328 207;

- M. Victor Nazeem R. AGHA, trader, né le 1 janvier 1950 à Doha, Qatar, ayant son adresse professionnelle à Al Sadd Travel Po Box 17127, Doha, Qatar;

Gérants de Catégorie B:

- M. Alan DUNDON, administrateur de sociétés, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Frédéric SALVADORE, administrateur de sociétés, né le 3 septembre 1976 à Charleroi, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16420. Reçu soixantequinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012163365/313.

(120216014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

CEIF Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.588.300,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 110.522.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168666/10.

(120223044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

CEIF Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.588.300,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 110.522.

Extrait rectificatif de la publication L100034779 déposée le 9 mars 2010

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg dans une version modifiée le 21 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168667/12.

(120223045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

CEIF Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.588.300,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 110.522.

Extrait rectificatif de la publication L100046922 déposée le 2 avril 2010

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg dans une version modifiée le 21 décembre 2012..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168668/12.

(120223046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

CEIF Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.588.300,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 110.522.

Extrait rectificatif de la publication L100044777 déposée le 30 mars 2010

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg dans une version modifiée le 21 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168669/12.

(120223047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

B-brook-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 132.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012168615/11.

(120223011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Barrique SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 19.708.

Les Comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 21/12/2012.

Pour BARRIQUE SPF S.A.

J. REUTER

Référence de publication: 2012168620/12.

(120223284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Barrique SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 19.708.

L'assemblée générale tenue le 20 décembre 2012 a reconduit les mandats de:

M. Jean REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3 rue Thomas Edison, en tant qu'administrateur et administrateur délégué et l'a nommé président du conseil d'administration;

M. Carlo MEIS, comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3 rue Thomas Edison, en tant qu'administrateur;

Mme Dominique MARON, comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3 rue Thomas Edison, en tant que commissaire;

tous actuellement en fonction, pour une nouvelle période de six ans, jusqu'à l'assemblée se tenant en 2018.

La même assemblée a nommé Mme Nadine GLESENER, comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3 rue Thomas Edison, en tant qu'administrateur pour une période de six ans, jusqu'à l'assemblée se tenant en 2018 en remplacement de M. Jean-Paul SPAUTZ.

Pour extrait conforme

Signature

L'administrateur délégué

Référence de publication: 2012168621/21.

(120223286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

BE Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 94.752.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BE HOLDINGS S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012168625/12.

(120223523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Becom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue de Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.385.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BECOM INTERNATINAL S.A.

DE BERNARDI Alexis / BARTOLUCCI Gabriele

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012168628/12.

(120223519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Becom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue de Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.385.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BECOM INTERNATINAL S.A.
 DE BERNARDI Alexis / BARTOLUCCI Gabriele
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012168629/12.

(120223520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Sequoia S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.
 R.C.S. Luxembourg B 140.235.

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of December.

Before Us Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert.

Is held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of the Luxembourg corporate partnership limited by shares ("société en commandite par actions"), qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé under the corporate name of SEQUOIA S.C.A. SICAV-SIF, having its registered office at 6 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered by the Luxembourg Trade and Corporate Register under number B 140235 (the Company).

Said company was incorporated by deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on July 11, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1923 dated 6 August 2008.

The meeting is presided over by Mr Giuseppe Clausi, residing professionally in Luxembourg.

The chairman designates as secretary, Mrs Barbara Alfano, residing professionally in Luxembourg.

and the meeting elects as scrutineer, Mrs Anna Maria Sodde, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. That attendance list and the proxies of the represented shareholders signed by the appearing persons and the notary, shall remain annexed hereto to be registered with these minutes.

II. As all the shares are in registered form, a convening notice to the meeting was sent to each of the shareholders of the Company on November 27, 2012 by registered mail.

III. It appears from the attendance list that only 152,283.0987 shares out of 238,403.7204 shares (currently outstanding) are represented (including the share of the unlimited shareholder of the Company).

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Liquidation of the single existing sub-fund of the Company, namely SEQUOIA S.C.A., SICAV-SIF - LONG SHORT EQUITY and subsequently the Company, with effect on December 7, 2012;

2. If item 1. is approved, appointment of Mr Mauro Silva as liquidator of the Company and its single existing sub-fund;
3. Determination of the powers and remuneration of the liquidator;
4. Appointment of Deloitte Audit as auditor of the liquidation of the Company and its single existing sub-fund; and
5. Miscellaneous.

V. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

Then the meeting (including the General Partner within the meaning of the articles of association of the Company), after deliberation, takes unanimously (except for 920,9614 shares who have not casted their votes) the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to wind up and put the single existing sub-fund, namely SEQUOIA S.C.A., SICAV-SIF - LONG SHORT EQUITY (the Sub-Fund) and subsequently the Company into liquidation with effect on December 7, 2012.

Second resolution

The meeting decides to appoint Mr Mauro SILVA, manager of the General Partner of the Company, born on May 9th, 1962 and residing in 46, via San Martino, I-21040 Ubondo (VA), as liquidator of both the Company and the Sub-Fund as of the effective date of liquidation (December 7, 2012).

Third resolution

The meeting decides to grant to the liquidator the most general powers provided for by articles 144 to 148bis of the law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Law).

The liquidator will be entitled to take all action provided by article 145 of the Law without authorisation of the general meeting of shareholders in the situations where this authorisation would be required.

The liquidator is entitled (as the case may be) to relieve the registrar of the office of mortgages of the charge to register liens and preferential rights; renounce all rights in rem, preferential rights, privileges, mortgages and cancellation clauses, consent release and clearance, with or without payment, of all preferential rights and mortgages, transcriptions, attachments, seizures or other encumbrances. The liquidator is not required to draw up any inventory and may rely on the accounts of the Company.

The liquidator is authorised, under its responsibility, to delegate, with regard to special and determined operations, to one or more proxyholders, such part of its authorities and for such duration as it may determine.

The liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with standard market practice applicable to these services.

Fourth resolution

Following the passing of the above resolutions, the meeting acknowledges that the audit of the liquidation accounts will be made by the authorised auditor of the Company.

Closing

There being no further business to come before the Meeting, it is thereupon dissolved.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2.200.-.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sixième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société en commandite par actions, établie sous forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, dénommée SEQUOIA S.C.A. SICAV-SIF, ayant son siège social situé au 6 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140235 (la Société), constituée suivant acte notarié reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1923 du 6 août 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giuseppe Clausi, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Barbara Alfano, demeurant professionnellement à Luxembourg, et l'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Anna Maria Sodde, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, signées par les parties comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Toutes les actions étant nominatives, les actionnaires du Fonds ont été convoqués à assister à la présente assemblée par lettre recommandée envoyée en date du 27 novembre 2012.

III. Il résulte de la liste de présence que seules 152.283,0987 actions sur 238.403,7204 actions (actuellement émises) sont représentées (en ce compris l'action de l'associé commandité du Fonds).

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Liquidation de l'unique compartiment existant de la Société, SEQUOIA S.C.A., SICAV-SIF - LONG SHORT EQUITY et de la Société, avec effet au 7 décembre 2012;

2. Sous réserve du vote en faveur du point 1, nomination de Monsieur Mauro Silva comme liquidateur de la Société et de l'unique compartiment existant;

3. Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur;
4. Nomination de Deloitte Audit comme commissaire à la liquidation de la Société et de l'unique compartiment existant; et
5. Divers.

V. Il ressort de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée (en ce compris l'Associé Gérant au sens des statuts de la Société), après avoir délibéré, prend à l'unanimité (à l'exception de 920,9614 actions souhaitant s'abstenir) les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre et mettre en liquidation l'unique compartiment existant, SEQUOIA S.C.A., SICAV-SIF - LONG SHORT EQUITY (le Compartiment), et par conséquent de la Société avec effet au 7 décembre 2012.

Seconde résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Mauro SILVA, lui-même gérant de l'Associé Gérant de la Société, né le 9 mai 1962 et demeurant au 46, via San Martino, I-21040 Uboldo (VA), comme liquidateur à la fois de la Société et du Compartiment avec effet à la date de mise en liquidation (soit le 7 décembre 2012).

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus conformément aux articles 144 to 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi). Le liquidateur pourra à prendre toutes les actions prévues à l'article 145 de la Loi sans l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où une telle autorisation est prévue.

Le liquidateur pourra (le cas échéant) dispenser le conservateur des hypothèques d'inscrire des priviléges et des droits préférentiels; renoncer à tous droits réels, préférentiels, priviléges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de tout droit préférentiel ou hypothécaire, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges. Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux documents comptables de la Société.

Le liquidateur est autorisé à déléguer, sous sa responsabilité, pour des opérations spécifiques et déterminées, à un ou plusieurs mandataires, toute partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur a droit à une rémunération conformément aux pratiques usuelles pour les services rendus.

Quatrième résolution

Suite à l'adoption des résolutions ci-dessus, l'assemblée accepte que le contrôle des comptes de liquidation soit effectué par le réviseur d'entreprises autorisé de la Société.

Clôture

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Coûts

Les frais, coûts, honoraires et dépenses de quelque nature qu'ils soient qui devront être supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement EUR 2.200.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. CLAUSI, B. ALFANO, A. M. SODDE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 décembre 2012. Relation: RED/2012/1683. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 13 décembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012163570/151.

(120215482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

BIS&S Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9168 Mertzig, 44, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 106.776.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARENDE & PARTNERS S.à r.l.

12, rue de la Gare
L-7535 MERSCH
Signature

Référence de publication: 2012168637/13.

(120223596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Nicoma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 89.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NICOMA S.à r.l.

Référence de publication: 2012168144/10.

(120222409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Nordstad Auto-Help & Rent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 49A, rue de la Sûre.
R.C.S. Luxembourg B 98.086.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21/12/2012.

Pour la société
C.F.N GESTION S.A.
20, Esplanade - L-9227 Diekirch
Adresse postale:
B.P. 80 - L-9201 Diekirch
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012168146/17.

(120221474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Oahu Capital Markets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 173.523.

EXTRAIT

En date du 20 décembre 2012, l'associé a pris les résolutions suivantes:

- la démission de Barbara Neuerburg en tant que gérant B est acceptée
- la nomination des personnes suivantes en tant que gérants B est acceptée:
 - * Michel Mondet, demeurant à 2 rue Michel Ange 75016 Paris, France,
 - * Olivier Derly, demeurant à 65 Avenue Felix Faure 75015 Paris, France,
 - * Pascal Hoareau, demeurant à 166 boulevard Voltaire 75011 Paris, France,
 - * Frank Privat, demeurant à 40 rue de Tocqueville 75017 Paris, France,
 - * Xavier Hyvernat, demeurant à 3 ETG REP R APT 302, 10 rue Edouard Vaillant, 92300, Levallois Perret France,

* Jérémie Fichaux, demeurant à 32 rue de Turenne 75003 Paris, France,

Pour extrait conforme
Michel Mondet

Référence de publication: 2012168151/20.

(120221734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Oko Investments, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 157.458.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 1^{er} novembre 2012, a pris note de la démission de D. E. SHAW OCULUS PORTFOLIOS, L.L.C, de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 1^{er} novembre 2012, et a nommé en remplacement, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- D. E. SHAW REFRACTION PORTFOLIOS, L.L.C., dont le siège social se situe 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis, Division of Corporations of Delaware n°5213282.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

OKO INVESTMENTS
Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012168154/17.

(120221922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Openvise Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 166.276.

Extrait des délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 17 décembre 2012 à 14 heures

—
Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission de Monsieur Charles VAN HAUTE de sa fonction d'administrateur de la société.
- de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Thomas PAILLARDON, demeurant professionnellement au 128, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 LUXEMBOURG qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2012168166/17.

(120221310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Opteurop Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 135.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012168167/10.

(120222064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

DELPA, Organisation pour le Développement Economique et la Promotion de l'Agriculture, Société Coopérative.

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 6.345.

Réunion du Conseil d'Administration de la société coopérative Organisation pour le Développement Economique et la Promotion de l'Agriculture, en abrégé DELPA

Aujourd'hui, le treize décembre deux mil douze, s'est réuni le conseil d'administration de la société coopérative DELPA, savoir:

Monsieur Marc FISCH, demeurant à Calmus,
Monsieur Romain FREICHEL, demeurant à Kalborn.
Monsieur Marco GAASCH, demeurant à Nothum.

Ils constatent que le mandat du Président actuellement en fonction, à savoir Monsieur Marc FISCH, est venu à échéance lors de l'assemblée générale de 2010, sans avoir été expressément renouvelé.

En conséquence, le conseil décide à l'unanimité des voix de renouveler ce mandat pour une durée de six ans, avec effet au 4 juin 2010.

L'adresse de Monsieur Marc FISCH est à L-8525 Calmus, Maison 17.

Fisch / Freichel / Gaasch.

Référence de publication: 2012168170/21.

(120221145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Tamweelview European Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 93.081.

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of December,
before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Alphonse Lentz, then notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, of 17 April 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 525 of 15 May 2003 ("Tamweelview"). The articles of association of Tamweelview were for the last time amended by a deed of the undersigned notary dated 9 November 2012, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was declared open with Ms Teresa NGUYEN, private employee, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, in the chair,

who appointed as secretary Mr Gianpiero SADDI, private employee with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elected as scrutineer Ms Teresa NGUYEN, prenamed.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital by an amount of one hundred Euros (EUR 100.-) so as to raise it from its present amount of forty-six thousand six hundred euros (EUR 46,600.-) to forty-six thousand seven hundred euros (EUR 46,700.-).

2 To issue one (1) new share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To accept subscription for this new share, together with a payment of share premium for the amount of fourteen million two hundred ninety nine thousand nine hundred Euros (EUR 14,299,900.-) and to accept payment in full for such new share by a contribution in cash.

4 To amend article 3.1 paragraph 1 of the articles of incorporation of Tamweelview in order to reflect the above capital increase.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders,

the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of Tamweelview by an amount of one hundred euros (EUR 100.-) so as to raise it from its present amount of forty-six thousand six hundred euros (EUR 46,600.-) to forty-six thousand seven hundred euros (EUR 46,700.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of this resolution resolving on the proposed capital increase.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon appeared Abu Dhabi Investment Authority, a company governed by the laws of United Arab Emirates, having its registered office at 211 Corniche, P.O Box 3600, Abu Dhabi, United Arab Emirates (the "Subscriber"), represented by Mister François-Xavier LANES, prenamed, by virtue of a proxy given on 29 November 2012, which proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber, represented as above stated, declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.) and to fully pay in cash for this share together with a payment of share premium for the amount of fourteen million two hundred ninety-nine thousand nine hundred Euros (EUR 14,299,900.-).

The amount of fourteen million three hundred thousand Euros (EUR 14,300,000.-) was thus as from that moment at the disposal of Tamweelview, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders acknowledged that the other shareholders have renounced to the preferential subscription rights to which they may be entitled on occasion of the present capital increase, and resolved to accept said subscription, payment and allotment of the new share by the above mentioned Subscriber.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend paragraph 1 of article 3.1 of the articles of incorporation of Tamweelview in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" Art. 3.1 Subscribed capital, Authorised capital. Tamweelview's subscribed capital is set at forty-six thousand seven hundred euros (EUR 46,700.-), divided into four hundred sixty-seven (467) class Z common shares (the "Class Z Common Shares" or, the "Common Shares") with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, entirely paid in."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by Tamweelview as a result of the present deed are estimated at EUR 5.500.

There being no other business on the agenda, the meeting was closed at

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by surnames, first names, civil statuses and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatrième jour de décembre,

par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

constituée suivant acte de Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 525 du 15 mai 2003 («TamweeMew»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 9 novembre 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Madame Teresa NGUYEN, employée privée, domicilié professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F.Kennedy,

qui a désigné comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, domicilié professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Teresa NGUYEN, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de Tamweelview à concurrence de cent euros (EUR 100.-) pour le porter de son montant actuel de quarante-six mille six cents euros (EUR 46.600,-) à quarante-six mille sept cents euros (EUR 46.700,-).

2 Émission d'une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-), ayant les mêmes droits et priviléges que les actions existantes et donnant droit à dividendes à compter du jour de la prise de décision des actionnaires de procéder à l'augmentation de capital telle que proposée.

3 Acceptation de la souscription de cette action nouvelle avec paiement d'une prime d'émission de quatorze millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents euros (EUR 14.299.900,-) et acceptation de la libération intégrale de cette action nouvelle par un apport en espèces.

4 Modification de l'article 3.1 alinéa 1 des statuts de Tamweelview, afin de refléter l'augmentation de capital.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de Tamweelview à concurrence de cent euros (EUR 100.-) pour le porter de son montant actuel de quarante-six mille six cents euros (EUR 46.600,-) à quarante-six mille sept cents euros (EUR 46.700,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-), ayant les mêmes droits et priviléges que les actions existantes et donnant droit à dividendes à compter du jour de ce cette résolution décidant de procéder à l'augmentation de capital.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Abu Dhabi Investment Authority, une société régie par le droit des Emirats Arabes Unis, ayant son siège social au 211, Corniche, P.O Box 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, (le «Souscripteur»), représentée par Monsieur François-Xavier LANES, prénommé , en vertu d'une procuration donnée le 29 novembre 2012, qui, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) avec paiement d'une prime d'émission de quatorze millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents euros (EUR 14.299.900,-) à libérer intégralement en espèces.

Le montant de quatorze millions trois cents euros (EUR 14.300.000,-) a dès lors été à la disposition de Tamweelview à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires prend acte que les autres actionnaires ont renoncé, pour autant que de besoin, au droit de préférence leur revenant éventuellement lors de la souscription de la nouvelle action à émettre lors de la présente augmentation de capital, et a décidé d'accepter ladite souscription et l'édit paiement par le Souscripteur indiqué ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 3.1 des statuts de Tamweelview pour refléter les résolutions ci-dessus. L'édit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" Art. 3.1. Capital souscrit, Capital autorisé. Le capital souscrit est fixé à quarante-six mille sept cents euros (EUR 46.700,-) représenté par quatre cent soixante-sept (467) actions ordinaires de la classe Z (les "Actions Ordinaires de Classe Z", ou les "Actions Ordinaires") d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par Tamweelview en raison du présent acte sont estimés à cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: T. Nguyen, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 décembre 2012. LAC/2012/57945. Reçu soixantequinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédicta société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163654/171.

(120215977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pacific Rubiales International Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.006,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 171.438.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} décembre 2012

En date du 1^{er} décembre 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Michael GALEGO de son mandat de gérant A de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Laureano Jan Siegmund VALLENILLA, né le 3 février 1967 à Paris, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Carrera 11A, No.94-45 Torre OXO, Piso 9, Bogotá D.C., Colombie, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Laureano Jan Siegmund VALLENILLA, gérant A
- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant B
- Madame Anne-Catherine GRAVE, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Pacific Rubiales International Holdings, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012168176/22.

(120221167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

3P Participations S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 154.946.

—
EXTRAIT

Avec effet au 19 décembre 2012, la société CAPITA FIDUCIARY S.A., ayant son siège social au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg de la société anonyme 3P Participations S.A. enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B154 946.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

CAPITA FIDUCIARY S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2012168521/15.

(120221180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

A. O. C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 64.467.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 décembre 2012 que:

1) Le siège social de la société a été transféré du 68 Kohlenberg, L-1870 Luxembourg, à 49 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2012.

2) La dénomination et l'adresse du commissaire aux comptes sont à modifier comme suit:

Delacroix S.à.r.l., 49 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 60.879.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012168537/15.

(120222253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Compagnie Internationale de Restauration (C.I.R.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.893.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 décembre 2012 que:

1) Le siège social de la société a été transféré du 68 Kohlenberg, L-1870 Luxembourg, à 49 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2012.

2) La dénomination et l'adresse du commissaire aux comptes sont à modifier comme suit:

Delacroix S.à.r.l., 49 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 60.879.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012168546/15.

(120222256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

PH.International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.765.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 décembre 2012 que:

1) Le siège social de la société a été transféré du 68 Kohlenberg, L-1870 Luxembourg, à 49 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2012.

2) La dénomination et l'adresse du commissaire aux comptes sont à modifier comme suit:

Delacroix S.à.r.l., 49 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 60.879.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012168556/15.

(120222270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Satips S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 163.702.

Extrait des minutes du 20 novembre 2012 portant sur les résolutions de l'actionnaire unique de la société anonyme SATIPS (la "Société").

Texte original en langue anglaise:

Resolves herewith:

1. To appoint Mr. Serge Debrye, born on March 4, 1973, in Schaerbeek, Belgium, residing at Rue de la Scierie 4, 6782 Habergy, Belgium, as director of the Company effective as of 1st December 2012 until the annual general meeting of 2018.
2. To amend and correct the erroneous appointment of PriceWaterhouseCoopers S.à.r.l. as "commissaire aux comptes". Instead, PriceWaterhouseCoopers S.à.r.l. is deemed appointed as "réviseur d'entreprises agréé" of the Company ab initio (and not as "commissaire aux comptes"), to act as such as and when required by law.

Traduction française:

Prend par la présente la résolution:

1. De nommer Mr. Serge Debrye, né le 4 mars 1973 à Schaerbeek, Belgique, domicilié à la Rue de la Scierie 4, 6782 Habergy, Belgique, en tant qu'administrateur de la Société à partir du 1^{er} décembre 2012 jusqu'à l'assemblée générale de 2018.
2. De modifier et de corriger la nomination erronée de PriceWaterhouseCoopers S.à.r.l. en tant que "commissaire aux comptes". Au lieu de cela, PriceWaterhouseCoopers S.à.r.l. est considéré nommé comme "réviseur d'entreprises agréé" de la Société ab initio (et non pas comme "commissaire aux comptes"), à agir en tant que tel et dans les cas requis par la loi.

Référence de publication: 2012168558/25.

(120222303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

YB Diffusion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 108.582.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 20 décembre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu des articles 203 et 203-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société anonyme YB DIFFUSION S. A., enseigne: HAIR EXPORT, dont le siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, a été dénoncé en date du 11 décembre 2006, RC no B 108582;

Ludit jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Arzu AKTAS, Avocat à la Cour, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 3 janvier 2013 au greffe de la 6^{ème} chambre du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale.

Pour extrait conforme

Maître Arzu AKTAS

Le liquidateur

Référence de publication: 2012168561/20.

(120222883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Tao Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 147.693.

The year two thousand twelve, on the thirtieth November.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary with residence in Luxembourg, the Extraordinary General Meeting of the shareholders is held of the joint stock company (société anonyme) established in Luxembourg under the denomination of "TAO FINANCE S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 14769 3, with registered office in Luxembourg 18, rue de l'Eau registered at the Trade and Companies Register in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned Notary, on the date of 10th of August 2009, published in the official journal Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1757 of 11th of September 2009.

The articles of association of the company were changed several times, the last time by a deed received by the same notary dated 4th October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2703 of 6th November 2012.

The meeting is opened under the presidency of Mr. Michaël ZIANVENI, lawyer, with professional address at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

The President appoints Mrs. Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victo Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutizer Mr. Raymond THILL, "maître en droit", with professional address at 74, avenue Victo Hugo, L-1750 Luxembourg.

After which the President states the following:

I.- That it appears from the list of presences compiled and certified by the members of the bureau that the two hundred twenty-one thousand (221,000) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, representing the entirety of the corporate capital of twenty-two million one hundred thousand euro (EUR 22,100,000.-) are duly represented at the present meeting which hence is regularly formed and can deliberate and validly decide on the items on the agenda as provided here below, all represented shareholders having accepted to meet without previous convening notice.

The said list of presences, with the signatures of the shareholders, all represented, shall remain in the appendix together with the powers of attorney to be submitted together to the registration formalities.

II.- That the agenda of the present meeting is as follows:

1. Transfer of the company's domicile from Luxembourg to Cyprus without cancellation of the legal personality and adoption of the legal form of a "limited" company under the law applicable in Cyprus;
2. Transfer of the company's registered office from Luxembourg 18, rue de l'Eau to 1, Iakovou Tompazi Street, Vashiotis Business Center, Office 101, CY-3107 Limassol - Cyprus;
3. Change of the corporate denomination into "TAO FINANCE LIMITED";
4. Approval of the closing balance sheet of the Luxembourg company;
5. Decision relating to the updating of the by-laws in order to adapt them to the provisions laid down by Cypriot Law;
6. Power of attorney to be given in order to carry out all the formalities necessary for the radiation of the company in the Luxembourg Trade register (Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg);
7. Legal effect of the resolutions taken;
8. Resignation of the four existing directors and statutory auditor and discharge to be granted to them;
9. Appointment of three directors;
10. Power of attorney to be given to FIDUCENTER (CYPRUS) LIMITED in order to carry out all the formalities necessary for the registration of the company in the Trade Register of Cyprus
11. Miscellaneous.

The meeting after having approved the statements of the Chairman and acknowledged to be regularly called, went over the agenda and after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the company with effect as from today from the Grand-Duchy of Luxembourg to the Republic of Cyprus and to change the company's nationality into Cypriot nationality. The Meeting states that this resolution has been taken in compliance with article 67 -1 (1) of the Luxembourg company law.

Second resolution

The meeting decides that the address of the company's registered office in Cyprus shall be at 1, Iakovou Tompazi Street, Vashiotis Business Center, Office 101, CY-3107 Limassol - Cyprus.

The company will not have any subsidiary or other legal entity in Luxembourg.

Third resolution

The meeting decides to change the corporate denomination into "TAO FINANCE LIMITED.".

Forth resolution

The general meeting approves the closing balance sheet as of 30th November 2012 of the Luxembourg company which after it was signed by the representative of the company and the notary will remain in the appendix of the present deed to be registered at the same time.

Fifth resolution

The meeting decides that the by-laws of the company will be subject to a complete updating in order to adopt them to the provisions laid down by the Cypriot Law.

Sixth resolution

The meeting decides to grant all powers to any holder of a certified copy of the present deed, acting individually in order to carry out the radiation of the company in Luxembourg on the basis of the evidence of the inscription in Cyprus.

Seventh resolution

The resolutions taken under points 1 to 6 are taken with the suspending condition of the receipt of the temporary registration certificate issued by the Cyprus Trade Register.

Eighth resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current directors and of the statutory auditor of the company and to grant them full and entire discharge for the execution of their mandates.

Ninth resolution

In replacement of the resigning directors the meeting decides to appoint the following persons as directors of the company:

- Georges SAVVIDES, born in 6/04/1978 at Limassol, residing at 1, Iakovou Tompazi Street, Vashiotis Business Center, Office 101, CY-3107 Limassol - Cyprus
- Charalambos KARTOUDES, born in 28/03/1977 in South Africa, residing at 1, Iakovou Tompazi Street, Vashiotis Business Center, Office 101, CY-3107 Limassol - Cyprus
- Jean HOFFMANN, born in 2/12/1943 a Esch-sur-Alzette, residing a L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau,

Tenth resolution

The meeting gives full power of attorney to FIDUCENTER (CYPRUS) LIMITED in order to carry out all the administrative formalities necessary for the registration of the company in the Cyprus.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le trente novembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "TAO FINANCE S.A." R.C.S. LUXEMBOURG Numéro B 147693 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 10 août 2009 publié au journal officiel Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1757 du 11 septembre 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michael ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux cent vingt-et-un mille (221.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital

social de vingt-deux millions cent mille euros (EUR 22.100.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de Luxembourg vers Chypre sans rupture de la personnalité juridique, et adoption de la forme juridique d'une société «limited» selon le droit chypriote;
2. Transfert du siège social de Luxembourg, 18, rue de l'Eau, au 1, Iakovou Tompazi Street, Vashiotis Business Center, Office 101, CY-3107 Limassol -Chypre;
3. Modification de la dénomination sociale en "TAO FINANCE LIMITED";
4. Approbation du bilan de clôture de la société luxembourgeoise;
5. Décision relative à la refonte complète des statuts pour les adapter au droit chypriote;
6. Mandat à donner aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg;
7. Effet juridique relative aux résolutions prises;
8. Démission de quatre administrateurs et du commissaire aux comptes en place et décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;
9. Nomination de trois administrateurs;
10. Mandat à donner à Fiducenter Limited aux fins de procéder à toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce chypriote;
11. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer ce jour le siège social de la société du Grand Duché de Luxembourg vers Chypre, et d'adopter la nationalité chypriote. L'assemblée confirme que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la société à Chypre au 1, Iakovou Tompazi Street, Vashiotis Business Center, Office 101, CY-3107 Limassol - Chypre.

La Société ne maintiendra pas de succursale ou d'autre entité juridique au Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "TAO FINANCE LIMITED".

Quatrième résolution

L'assemblée générale approuve le bilan de clôture au 30 novembre 2012 de la société au Luxembourg, lequel bilan après avoir été signé par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que les statuts de la société seront refondus complètement pour être adaptés aux lois applicables selon la législation chypriote.

Sixième résolution

Mandat est donné au porteur d'une copie conforme du présent acte, agissant individuellement pour les besoins de la radiation de la société au Luxembourg sur la base de la preuve de l'inscription de la société à Chypre.

Septième résolution

Les résolutions aux points 1 à 6 sous pris sous la condition suspensive d'obtention du certificat temporaire d'inscription émis par Registre des Sociétés chypriotes.

Huitième résolution

Il est pris acte de la démission de quatre administrateurs en place ainsi que du Commissaire aux comptes de la société. Par vote spécial, il leur est donné décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Neuvième résolution

En remplacement des administrateurs démissionnaires les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateur de la Société:

- Georges SAVVIDES, né le 6/04/1978 à Limassol, résident à 1, Iakovou Tompazi Street, Vashiotis Business Center, Office 101, CY-3107 Limassol - Cyprus

- Charalambos KARTOUDES, né le 28/03/1977 en Afrique du Sud, résident à 1, Iakovou Tompazi Street, Vashiotis Business Center, Office 101, CY-3107 Limassol - Cyprus

- Jean HOFFMANN, né le 2/12/1943 à Esch-sur-Alzette, résident à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau,

Dixième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à Fiducenter Limited ayant son siège social au 1, Iakovou Tompazi Street, Vashiotis Business Center, office 101, CY-3107 Limassol - Chypre- aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce chypriote.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 décembre 2012. LAC/2012/57926. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédicté société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163655/183.

(120215764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

A.M.G. Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 182, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 158.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012168563/12.

(120222914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

A Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.952.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2012, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2012, LAC/2012/59950, aux droits de soixante-quinze euro (75,-EUR), que la société "A Chateau VII S.à r.l." (en liquidation volontaire), RCS Luxembourg Numéro B 122.952, ayant son siège social à 33, avenue Monterey, L-2163. Luxembourg, constituée en date du 15 décembre 2006, par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 241 du 23 février 2007.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire instrumentaire en date du 27 novembre 2012, non encore publié au Mémorial C.

La Société a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant 5 (cinq) ans à partir de la date de la publication dans le Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'adresse suivante: 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168562/23.

(120223513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Azelis Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 18.219.971,25.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 122.714.

Extrait des résolutions du 18 Octobre 2012 et du 27 Novembre 2012

Ont été nommés en tant qu'administrateurs:

- Mr Menno Antal ayant pour adresse professionnelle Amstel 83, 1018 EK Amsterdam, the Netherlands, en remplacement de Mr Kenneth Robert Beaty;
- Mr Hans-Joachim Müller ayant pour adresse professionnelle Am Hochwald 19, 82319 Starnberg, Allemagne, en remplacement de Mr Joris Coppye;
- Mr Martin Hollenhorst ayant pour adresse professionnelle Gudrunweg 6, 65193 Wiesbaden, en remplacement de Mr Alan Peterson.

Les mandats des nouveaux administrateurs iront jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Décembre 2012.

Pour Azelis Holding S.A.
Antoine Clauzel
Administrateur

Référence de publication: 2012168576/23.

(120222822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Agence d'Assurances Weiss Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 66, Haaptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 91.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168581/10.

(120222793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Enlog Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 153.834.

Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 décembre 2012

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration, tenue en date du 10 décembre 2012, que le Conseil d'Administration a retiré Monsieur Gérard ZOUA des ses fonctions en tant qu'Administrateur délégué de l'entreprise. Cette décision résilie le mandat de Monsieur Gérard ZOUA avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENLOG Europe S.A.

Référence de publication: 2012166433/13.

(120219843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.
